

## Législatives 2017 Aux urnes citoyens !

Les 11 et 18 juin 2017, auront lieu les élections législatives, afin d'élire le ou la député(e) qui représentera notre circonscription à l'Assemblée Nationale pour un mandat de 5 ans. Les élections législatives en France déterminent les représentants siégeant à la chambre basse du Parlement.



Cette chambre a eu plusieurs dénominations au cours de l'histoire, notamment : Assemblée législative sous la Révolution, Chambre des députés sous la Restauration, la Monarchie de Juillet sous la III<sup>e</sup> République, et enfin Assemblée nationale sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> républiques. Les dernières élections législatives ont eu lieu les 10 et 17 juin 2012.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

L'Assemblée nationale est composée de 577 députés. Les 577 circonscriptions, dans le cadre desquelles se déroule l'élection de chaque député, sont délimitées à l'intérieur

de chaque département en fonction de l'importance de la population.

Les Côtes d'Armor sont découpées en 5 circonscriptions, la 2<sup>e</sup>, dont nous dépendons, regroupe les cantons de Broons, Caulnes, Dinan est et Dinan ouest, Evran, Matignon, Plancoët, Plélan le Petit, Pléneuf Val André et Ploubalay. Les députés sont élus au suffrage universel direct. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à deux tours.

Les députés représentent leur circonscription, dont ils défendent les intérêts à l'Assemblée Nationale à Paris, mais ils détiennent un mandat national et représentent donc

la nation toute entière. Ils votent les lois et contrôlent l'action du gouvernement.

### UN PEU D'HISTOIRE

Depuis 1946, sous les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> républiques, 6 députés se sont succédés dans notre circonscription. Deux d'entre eux, René Pleven et Charles Josse- lin ont été appelés aux fonctions de Ministre et Secrétaire d'Etat. Pendant la durée de leurs fonctions gouvernementales, leurs suppléants ont siégé à l'Assemblée Nationale :

> René PLEVEN  
> Ernest ROUXEL  
> Charles JOSSE- LIN  
> René BENOIT  
> Jean GAUBERT  
> Viviane LE DISSEZ

Pour l'histoire de notre commune, 3 Lormelois ont été élus députés, se succédant de père en fils :

- > Marie Ange Rioust de Largentaye 1849 - 1852
- > Charles Rioust de Largentaye 1871 - 1883 (décès avant la fin du mandat)
- > Frédéric Rioust de Largentaye 1883 - 1910 (Maire de Saint-Lormel de 1888 à 1912)

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
Fax : 02 96 84 03 70  
Courriel :  
mairie.st.lormel@orange.fr  
site : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Horaires d'ouverture :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 17h à 19h.

### Imprimeur Gérant :

Claude RIGOLÉ

### Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET  
Yvonnick COURCOUX  
Isabelle FUSTIN  
Paul LA DROITTE  
Régine LEBORGNE  
Josiane ROBISSOUT  
Gwénaële ROUSSEAU

## LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ AUX URNES ! VOTER, UN GESTE CITOYEN :

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES :

- 1<sup>er</sup> tour le dimanche 11 juin 2017

- 2<sup>e</sup> tour le dimanche 18 juin 2017

Les bureaux seront ouverts de 8h à 18h

**VOTE PAR PROCURATION :** Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou être présent dans votre commune d'inscription sur les listes électorales le jour du vote, vous avez la possibilité de désigner un autre électeur de votre commune pour voter à votre place

par procuration.

Désormais, le formulaire de demande de vote par procuration est aussi disponible en ligne : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Vous devez vous présenter au guichet de l'autorité compétente (tribunal d'instance, commissariat de police ou brigade de gendarmerie de votre domicile ou lieu de travail) afin d'effectuer les démarches le plus tôt

possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration qui doit parvenir à la commune avant le jour du scrutin.

**Attention !** Le mandataire (celui que vous avez désigné pour vous représenter) ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration.

Vous devez l'en informer



## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

DU 5  
MAI  
2017

### Étaient présents :

Claude RIGOLÉ  
Henri BRÉHINIER  
Josiane ROBISSOUT  
Sylvie GUILLOTIN  
Louis AILLET  
Chantal BOUAN  
Jean-Claude CADE  
Céline COLLET  
Loïc DAUNAY  
Paul LA DROITTE  
Régine LEBORGNE  
Bernard LETORT  
Françoise NEUTE

### Absents excusés :

Gwenaëlle BROCHARD  
(procuration à  
Claude RIGOLÉ)  
Mireille MENIER

\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal

### • Les infos de Dinan Agglomération

> Les réunions PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) se poursuivent. Des réunions publiques auront lieu localement. Le dossier devra être approuvé pour

2020 (prochaines élections municipales).

- > Des fusions de services d'aide à domicile sont à l'étude.
- > La fusion des offices de tourisme est en cours.
- > Un fonds de concours doit être attribué aux petites communes en lien avec des travaux d'accessibilité. En ce qui nous concerne, il pourrait permettre de participer aux travaux de réfection des toilettes publiques à l'extérieur de la salle des fêtes (adaptation personnes handicapées).

### • Une nouvelle activité au bourg dans le local de l'ancienne boulangerie

Le conseil municipal autorise la location du local situé 21 bis rue des Tilleuls à M<sup>me</sup> Marie-Pierre PUYBARET à compter du 15 mai 2017. Cette location est consentie suivant un bail de 3 ans et moyennant un loyer mensuel de 300€ la 1<sup>ère</sup> année et 400 € les années suivantes pour l'exploitation d'une activité de formation et

d'enseignement de tissage, à titre professionnel ou de loisir.

### • Un nouvel exploitant au Bar



Le conseil municipal autorise le renouvellement du bail pour la location de la maison à usage de commerce et d'habitation au 16 rue des Tilleuls, moyennant un loyer mensuel de 605 € pour une durée de 9 ans à M. Franck CHARLEMAGNE (acquéreur du fond de commerce).

### • Adoption d'un rapport sur la fiscalité du territoire de Dinan Agglomération

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Trans-

férées (C.L.E.C.T) réunie le 30 mars 2017 a adopté les modalités de mise en oeuvre de l'accord fiscal de fusion qui répond à l'objectif de neutralisation fiscale et de solidarité adopté dans la charte de création de Dinan Agglomération. Cet accord fiscal repose sur :

- L'adoption d'une politique d'abattements communautaire par Dinan Agglomération ;
- La suppression des ajustements de quotités liées à la fraction départementale transférée sur les bases intercommunales ;
- L'instauration d'un mécanisme d'intégration fiscale progressive sur 3 ans des taux communautaires de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties ;
- L'instauration d'un mécanisme de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits sur 3 ans au sein du bloc local (communes et EPCI).

La loi précise que l'adoption du rapport de la CLECT par les communes se fait dans un délai de trois mois à compter de sa transmission à la majo-

rité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil Municipal a adopté :

- Le rapport de la CLECT du 30 mars 2017 et en particulier son point n°4 relatif au dispositif de neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits ;
- Le montant de l'allocation de compensation « neutralisation de la variation des taux d'imposition et des produits » pour l'année 2017 qui s'élève pour la commune de Saint-Lormel à 15 481 €.

#### • Demandes de subvention

- Le FC St Lormel sollicite une subvention de 2 200 € pour la saison 2017 nécessaire à l'équilibre de son budget. Après étude de son bilan financier, compte tenu de l'entretien normal des équipements et de la dynamique du club, le conseil propose de

renouveler la subvention de 1500 € et d'octroyer à titre exceptionnel une somme supplémentaire de 500 € afin d'équilibrer leur budget.

- Le conseil municipal décide de ne pas répondre favorablement à une demande de subvention pour financer une sortie scolaire de l'école primaire St-Yves de Jugon les Lacs dans laquelle est scolarisée un élève de St-Lormel.

#### • Projet de Parc Naturel Régional Rance - Côte d'Émeraude

Un Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire habité, possédant des patrimoines naturels et culturels remarquables dont les acteurs locaux se réunissent autour d'un projet concerté de développement durable. Le classement d'un territoire en Parc Naturel Régional relève de l'État, sur initiative des Conseils régionaux. Il revient à une structure locale d'impulser et construire un projet de PNR.

51 PNR existent aujourd'hui en France (en métropole et

outre-mer), représentant 15 % du territoire national. De nombreux pays en Europe et ailleurs, en s'inspirant de ce modèle français, se sont depuis dotés de PNR ou d'outils similaires.

Le territoire de la commune de Saint-Lormel est inclus dans le périmètre d'étude du PNR Rance-Côte d'Émeraude arrêté en décembre 2008 par délibération du Conseil régional de Bretagne, suite à différentes études et consultations. Il compte 64 communes (et non plus 66, depuis la création de Beausais-sur-Mer) et concerne pour tout ou partie 4 communautés d'agglomérations ou de communes.

Le projet de PNR est porté par l'association COEUR Émeraude (Comité des élus et usagers de la Rance et de la Côte Émeraude), sous mandat et avec le soutien du Conseil Régional de Bretagne. Les Conseils départementaux des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine soutiennent également le projet depuis son origine. Si le PNR est créé, un syndicat mixte devra succéder à l'association COEUR Émeraude

Le PNR Rance-Côte d'Émeraude serait le 3<sup>e</sup> PNR de Bretagne. Il représente une opportunité pour mieux préserver et valoriser les richesses locales, naturelles et humaines, mettre en lumière un territoire dans son ensemble, au niveau national et international, encourager le développement économique local et durable. C'est aussi un outil innovant, souple et géré par les collectivités. Facteur de cohérence, il permettrait de rassembler les acteurs locaux et renforcer les liens au sein de ce territoire historique, de cet espace de vie aujourd'hui, entre deux départements et entre le littoral et le sud.

Avant d'entamer le processus complet de création du PNR, les communes et intercom-

### LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ **PLAQUES D'IMMATRICULATION DES MOTOS, SCOOTERS ET QUADS : LA DATE APPROCHE !**

Depuis juillet 2015, tout véhicule neuf ou d'occasion lors d'un changement d'immatriculation, doit être équipé des nouvelles plaques d'immatriculation réglementaires. A compter du 1er juillet 2017, ce sont tous les véhicules qui devront posséder ces plaques d'immatriculation. Ces nouvelles plaques d'immatriculation sont de taille unique et doivent être fixées avec des rivets par des professionnels agréés. Le non respect de cette obligation pourra être sanctionné par une amende de 135 € (publication du 31/01/2017)

↓ **BIENTÔT 16 ANS ! PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE :**

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en juin 2001 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille). Le recensement permet votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

municipalités concernées sont consultées afin de réaffirmer ou non leur engagement en faveur de ce projet.

Le Conseil Municipal a décidé de poursuivre l'engagement de Saint-Lormel dans le projet de Parc naturel régional Rance-

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**A compter du mardi 6 juin 2017 l'accès par badge à la déchèterie de Plancoët et La Landec sera mis en service**

→ Les usagers devront obligatoirement être munis d'un badge pour accéder à ces 2 déchèteries. Chaque badge est crédité de 16 passages (au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ils seront re-crédités automatiquement). Le premier badge est gratuit.

Les usagers n'ayant pas leur badge d'accès peuvent se rendre au siège de Dinan Agglomération (34 rue Bertrand Robidou à Dinan) ou à la Maison Intercommunale de Plancoët (33 rue de la Madeleine) munis d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau ou d'électricité) ou contacter le 02 96 87 72 72 ou par mail à : [dechets@dinan-agglomeration.fr](mailto:dechets@dinan-agglomeration.fr).

## Les brèves du Conseil Municipal du 5 mai 2017 (suite)

Côte d'Émeraude jusqu'à consultation des collectivités territoriales et des communautés d'agglomération et de communes prévue par le Code de l'environnement.

### • Extension d'un élevage porcin à Pléboulle : Consultation enquête publique

Suite à une enquête publique sur l'extension d'un élevage porcin à Pléboulle (GAEC de CARVALAN) le Conseil Municipal, appelé à émettre un avis, décide de ne pas se prononcer sur ce dossier.

#### LES INFOS DE LA MAIRIE

##### ↓ PRIX DES JOLIS JARDINS, NOUVELLE FORMULE:

**N'oubliez pas de vous inscrire !**

La Commission environnement a décidé d'expérimenter une nouvelle formule. En effet, les personnes désirant participer à cette opération communale sont conviées à s'inscrire gratuitement en mairie avant le 30 juin 2017. Cette nouvelle formule n'est pas un concours mais une distinction afin d'encourager les particuliers à poursuivre l'entretien et l'embellissement de leur jardin. Le jury appréciera au mois de juillet, les façades, cours et jardins des personnes inscrites.

### • Journées nationales du Patrimoine

Elles auront lieu les 16 et 17 septembre 2017.

### • Des nouveaux vélos et trottinettes à l'école

À l'école, après consultation des institutrices, pour répondre aux besoins des petits et aussi des plus petits, le parc vélo et trottinettes sera enrichi de 6 éléments supplémentaires.

### • Un projet de boîte à livres

Un projet de boîte à livres à proximité de l'école publique est à l'étude.

### • Portes ouvertes des écoles publiques

Les Portes Ouvertes des écoles publiques sont fixées au samedi 10 juin 2017 de 10h à 13h.

### • Des nouveaux équipements à la salle polyvalente

La cuisine a été équipée d'un four à micro-ondes et de 4 plaques à four pour un budget inférieur à 100€.

### • Suivi du dossier de la station d'épuration du Lotissement les Costières

Suite à la mise en demeure de la commune et aux plaintes de riverains, un arrêté préfectoral a été envoyé au SATESE, à

l'agence de l'eau Loire Bretagne, à l'agence française pour la biodiversité, à la Préfecture des Côtes d'Armor, au SAGE Arguenon Baie de Fresnaye et au SPANC Dinan Agglomération. La Direction Départementale des Territoires de la Mer a donné un délai d'un 1 mois à Armorique Habitat pour traiter le problème des eaux usées du lotissement des Costières.

### • Signalisation du circuit de randonnée (Boucle nord)

Le dossier a été repris par M. MARMAIN de Dinan Agglomération. Un totem de départ a été commandé et sera mis sur la place de l'église. Des piquets avec des panneaux directionnels seront implantés prochainement.

### • De nouvelles décorations lumineuses au bourg de St-Lormel pour les fêtes de fin d'année

Les décorations lumineuses de Noël vont être renouvelées avec des techniques d'éclairages récentes et plus économiques. Un devis a été signé pour un montant d'environ 5300€ TTC.

### • Prochain conseil municipal :

vendredi 9 juin 2017 à 20h. Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ou sur notre site internet : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) ■

#### LES INFOS DE LA MAIRIE

##### ↓ ACCUEILLEZ UN LYCÉEN ÉTRANGER PENDANT SON SÉJOUR EN FRANCE AVEC LE CEI

**le CEI (Centre d'Échanges Internationaux) cherche toujours quelques familles d'accueil bénévoles pour des jeunes lycéens étrangers arrivant pour la rentrée 2017 (frais de scolarité/demi-pension et assurances pris en charge).**

*La responsable locale se charge des démarches administratives (inscription aux lycées, transport scolaire...) et accompagne la famille et le jeune tout au long de son séjour.*

*Ce dispositif est une belle occasion de rencontre entre langues et cultures et dynamise très souvent la commune et l'établissement scolaire.*

*Votre contact est à votre disposition pour toute demande d'information supplémentaire.: Katrin Merabet, [efulan@yahoo.fr](mailto:efulan@yahoo.fr), 02 96 84 08 66*

*<https://www.facebook.com/katrin.dohnkemerabet>*

##### ↓ RESTOS DU CŒUR

*Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa campagne d'été a débuté le 31 mars; la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h15 tous les 15 jours*



# Concours Photo "Regards sur Saint-Lormel"

La commission communication vous propose un concours photo sur le thème de notre commune. Laissez parler votre créativité et votre imagination. Faites nous découvrir les coins et recoins de Saint-Lormel qui vous plaisent !

Les clichés seront exposés en Mairie du 5 septembre jusqu'au 7 octobre 2017. Les visiteurs pourront alors voter pour leur photo préférée. Le meilleur cliché viendra agrémenter le site Internet de la commune et sera exposé en tableau à la Mairie. Celui-ci pourrait illustrer également d'autres supports comme des cartes de vœux, des affiches... Alors à vos appareils et bonne flânerie dans notre si jolie commune.

## REGLEMENT DU CONCOURS

### ARTICLE 1 : THÈME

La commune organise un concours photo sur le thème « Regards sur Saint-Lormel ». Les photos doivent obligatoirement concerner la commune. Elles doivent être identifiables par le paysage, le patrimoine architectural, ou autres... (les retouches d'image sont acceptées) et mentionner des éléments de présentation (titre, lieu de prise de vue).

### ARTICLE 2 : FORMAT

Les travaux seront à transmettre à la Mairie sous 2 formes :

- un tirage papier au format 20 x 30 cm sans encadrement. Tous les types d'impression seront acceptés par le jury (argentique, numériques, en couleur, en noir et blanc, sépia...).
- un fichier numérique correspondant au tirage papier en format image (jpeg, raw, png, tiff...) si possible en haute

définition. Le fichier sera à envoyer par mail ou à fournir via un support numérique de type clé USB ou CD-ROM à déposer en Mairie.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS

Ce concours est ouvert à tout public. Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies. Les participants s'engagent à fournir les fichiers numériques pour reproduction et utilisation sans condition ni restriction.

### ARTICLE 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Chaque participant déclarant être l'auteur des photos déposées reconnaît et accepte qu'en les soumettant, il autorise la Mairie à utiliser ses photos, qu'elles soient ou non primées, dans le cadre suivant : site web, presse locale, édition du bulletin municipal, exposition, impression de cartes, ...

### ARTICLE 5 : DROIT DES TIERS

La participation au concours implique que les photographies déposées soient des créations originales libres de droit. Toute personne présente sur les prises de vue aura au préalable donné son autorisation écrite pour la diffusion de son image. Les organisateurs se réservent le droit d'écartier toute photo présentant un problème dans l'utilisation du droit à l'image ou de l'éthique en général.

### ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ne pourront être considérés comme responsables en cas de problème lié au déroulement du concours, consécutif à une erreur humaine, un problème informatique, technologique ou de quelque nature que ce soit.

### ARTICLE 7 : DÉPÔT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite de dépôt est fixée au 31/08/2017. Les tirages papier des photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à la Mairie de Saint-Lormel. Les noms et coordonnées (adresse, téléphone et mail) de l'auteur devront être indiqués de façon lisible au dos des clichés. Le fichier numérique de la photographie pourra être fourni après la date limite de dépôt mais avant le 07/10/2017. L'autorisation des personnes photographiées devra être jointe. Seront éliminées de la participation au concours toute photographie réceptionnée après la date de clôture ou non conforme aux données du concours.

### ARTICLE 8 : PALMARÈS

Le meilleur cliché ainsi que le nom de son auteur sera annoncé dans le journal communal suite à l'exposition de l'ensemble des photographies. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres sélectionnées ou non. Le vote des visiteurs sera sans appel.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### ↓ LOGEMENT COMMUNAL T2 À LOUER (35M2) :

Appartement situé au rez de chaussée d'un immeuble communal et comprenant : entrée, cuisine-salon, 1 chambre, 1 salle de bains, WC. Chauffage individuel électrique, compteur d'eau individuel, antenne TV collective.

- Dans la cour :
- 1 box de rangement.
- Libre le 01/06/2017
- Loyer = 173,41 € + location box = 5 €
- Dépôt de garantie : un mois de loyer

Merci de déposer un dossier de candidature en mairie comportant des justificatifs de ressources.

### ↓ RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :

**Programme des espaces jeux de 9h30 à 11h30**

- Jeudi 8 juin : La Landec
- Jeudi 22 juin : Vildé-Guingalan
- Lundi 3 juillet : Corseul

Infos : Tiphaine MARCHAND - Annie NICOLAS - 02 96 87 52 78 - [rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr](mailto:rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr)



# VIE COMMUNALE : **associations et entreprises**

## Nouvelle activité à Saint-Lormel :

### « Les toiles filantes » atelier de tissage artisanal

Marie-Pierre PUYBARET tisserande propose :  
stages d'initiation, de perfectionnement de  
techniques de tissage et de filage.  
21 bis rue des Tilleuls 22130 ST LORMEL  
**Contact : 06.85.68.52.03 - Mail : puybaret@free.fr**  
**www.atelierslestoilesfilantes.com**

### Comité des fêtes

#### • Fête de la muZIK

Notre "Fête de la ZIK" se déroulera le vendredi 23 juin en soirée. À cette occasion, un appel est lancé à tous les musiciens amateurs de Saint-Lormel, petits ou grands, seuls ou en groupe, qui souhaitent participer en jouant un ou plusieurs morceaux. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous rapprocher du comité des Fêtes au 07 83 39 78 19.

#### • Vide greniers

Les inscriptions pour le vide grenier du 14/07/17 sont ouvertes, au prix de 6 € / emplacement de 4 m linéaires. Le numéro à appeler est le :

07 83 39 78 19 (laisser un message sur le répondeur avec nom, demande et n° de tél.).

### Programmation culturelle

#### Nadia ROZ

Humour • Ven. 9 juin 2017 •  
20h30 • SolenVal à Plancoët  
**+ d'Infos : 02 96 84 00 57 ou**  
**sur [www.solenval.fr](http://www.solenval.fr)**

### Amicale laïque :

**Kermesse des écoles  
publiques de ST LORMEL-  
CREHEN** le dimanche 2 juillet  
2017 à partir de 11 h 30 sur

le terrain des sports qui se transformera pour l'occasion en un parc d'attraction pour le plus grand plaisir de tous. Repas possible sur place à 12 h (entrée -jambon à l'os-dessert- café) sur réservation (adulte : 10 € - enfant : 6 €) au : 06 33 26 57 86 ou auprès des parents d'élèves ou par mail : amicalelaïque-crehensaintlormel@gmail.com.

Spectacle des enfants à 14 h avec une surprise, nombreuses animations et jeux - Tombola, Petite restauration - Buvette. Venez nombreux nous rejoindre à cette manifestation.!

### Fête de St lunaire au Vieux Bourg :

**le dimanche 9 juillet à  
10 h 30** : messe à l'Eglise du Vieux bourg, suivi du verre de l'amitié à 11h 30.

### Val d'Arguenon Féminines Football

• Samedi 13 mai 2017

Plelo A.S : **0**  
VA Féminines : : **3**  
+ d'infos sur :  
<http://vaplancoet-pluduno.footeo.com>

### Retrouvailles des classe 7 :

L'occasion de se retrouver ou de faire connaissance le 21 octobre 2017 à la salle polyvalente où vous serez accueillis à partir de 19 h pour un cocktail servi à 19 h 30 suivi d'un repas. Toutes les personnes nées ou vivant sur la commune dont l'année de naissance se termine par un 7 ont été

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### ↓ OBJECTIF ZÉRO PHYTO : UNE RÉGLEMENTATION POUR TOUS

Rappel réglementaire : Il est interdit d'utiliser des produits chimiques sur le domaine public. En cas d'infraction de l'article L253-17 du Code rural et de la Pêche maritime, les peines encourues peuvent aller jusqu'à 150 000 Euros et 6 mois d'emprisonnement. Interdiction à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 d'utiliser ou de détenir des produits phytosanitaires. À l'exception des produits de biocontrôle et des produits utilisables en agriculture biologique. Renseignez-vous dans votre jardinerie pour connaître les produits autorisés ! Lieu de collecte des produits non utilisés : Dinan Agglomération : Déchetteries de Plancoët, de La Landec, Broons, Matignon.

contactées pour y participer (si des oublis ont été commis, n'hésitez pas à vous faire connaître). Pour préparer au mieux cet événement, merci de confirmer votre présence avant le 16 juin 2017 auprès de René BOUAN au 06.19.13.66.19 ou 02.96.84.24.48 ou Joëlle ROUILLE au 06.74.35.74.23

### Club de l'espoir :

• Club : 06/06/2017 (14 h)  
• Sortie du club :  
20/06/2017

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### ↓ PRÉVENTION DES CHUTES ACCIDENTELLES D'ENFANTS : FENÊTRE OUVERTE = DANGER

**Chaque année, des enfants meurent ou se blessent gravement en tombant d'une fenêtre ou d'un balcon.**

Selon la dernière enquête réalisée en 2012 par Santé Publique France et publiée en mars 2014 :

- Il s'agissait surtout d'enfants de moins de 6 ans (62 %), majoritairement des garçons (70 %)
- dans 49 % des cas, lors de ces accidents, l'ouverture disposait d'une protection, et dans 50 %, un meuble se trouvait sous l'ouvrant,
- dans 8 % des chutes, un adulte était présent dans le logement.

Ces accidents ont principalement lieu pendant les heures de préparation des repas au printemps et en été.

**NE LAISSEZ JAMAIS DE MEUBLES OU OBJETS SOUS LES FENÊTRES et NE LAISSEZ JAMAIS UN ENFANT SEUL PRES D'UNE FENÊTRE OUVERTE OU SUR UN BALCON**